

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 15 JUIN 1978

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



INTERVENTION DU SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
L'HONORABLE DON JAMIESON,  
À LA RÉUNION MINISTÉRIELLE  
DE L'OCDE, À PARIS,  
LE 15 JUIN 1978

"L'INTENSIFICATION DE  
L'INTERDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE  
EN CE QUI CONCERNE PARTICULIÈ-  
REMENT LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT"

(TRADUCTION)

Monsieur le Président,

Les Canadiens connaissent bien l'importance de l'interdépendance économique et je saisis avec plaisir l'occasion qui m'est donnée de vous entretenir brièvement de ce sujet d'actualité capital.

Grande nation commerçante et fort producteur industriel bien intégré au système économique existant, le Canada subit les tensions qui s'exercent sur le système ces dernières années. Il est non seulement conscient des tiraillements qui agitent le monde industrialisé mais il constate de plus en plus clairement l'interdépendance entre les économies industrielles et celles des pays en développement. Toute action traitant des problèmes économiques mondiaux doit tenir compte des pays en développement, à la fois de leurs besoins et de leur contribution à la croissance équilibrée d'une économie mondiale ouverte.

Un système ouvert d'échanges internationaux est essentiel. Nous accordons une très grande importance au succès de négociations commerciales multilatérales, non seulement en ce qui a trait à la question importante des tarifs douaniers, mais plus particulièrement à l'élaboration de codes régissant l'application de mesures non tarifaires. Des mesures concrètes doivent être prises pour veiller à ce que les difficultés économiques de l'heure ne nous entraînent pas dans des politiques rétrogrades qui n'avantageraient personne. Il nous faut oeuvrer dans le sens de la libéralisation. Dans ce contexte d'interdépendance accrue, une plus grande responsabilité revient aux pays en développement d'adopter des politiques qui contribueront à un système mondial ouvert au profit de toutes les nations. Les pays en développement bénéficieront grandement de l'aboutissement heureux des négociations commerciales multilatérales en cours. Nous nous attendons à ce que ces pays, et en particulier les plus avancés d'entre eux, ajustent leurs politiques commerciales en vue de stimuler la consommation domestique et de contribuer à l'expansion des débouchés commerciaux de façon générale.

Etant donné la persistance de la stagnation économique et du faible niveau de l'embauche, il y a un risque toujours croissant que des mesures commerciales unilatérales et d'autres mesures de compte courant ne déclenchent une vague de protectionnisme. Nous croyons qu'il faut maintenir l'engagement politique contenu dans la déclaration commerciale. La reconduction de l'engagement pour un an et le nouveau préambule préparé par le comité des échanges pour tenir compte des événements survenus depuis 1974, auront pour effet de perfectionner et de renforcer le régime commercial multilatéral.

Le secteur énergétique offre de grands défis et de nombreuses possibilités dans un monde aux économies inter-dépendantes. Une bonne politique d'exploitation de l'énergie peut stimuler considérablement les possibilités de croissance des pays en développement. Selon les dernières prévisions énergétiques internationales, il faudra, dans les dix prochaines années, modifier considérablement nos modes traditionnels de production et de consommation si l'on veut satisfaire la demande. Le Canada appuie les efforts visant à stimuler la recherche appliquée et le développement de nouvelles sources d'énergie ainsi qu'à encourager l'exploration et l'exploitation des sources d'énergie classiques dans les pays en développement. En fait, nos programmes d'aide au développement servent déjà à cette fin. Nous jouerons un rôle actif dans l'étude des moyens destinés à favoriser une meilleure coopération entre les gouvernements, les institutions internationales et le secteur privé.

Des questions plus larges ont été formulées en ce qui concerne un accroissement des investissements dans les pays en développement. Ces questions doivent être analysées attentivement afin que l'on puisse développer des approches qui seront de nature pratique et qui favoriseront des modes rationnels de développement adaptés à la capacité d'absorption et aux priorités de développement des bénéficiaires éventuels.

Des flux accrus de ressources vers les pays en développement, sous forme d'aide publique ou d'investissements privés, sont essentiels si ces pays veulent réaliser efficacement leurs plans de développement. Les modalités et les mécanismes de transfert de ces apports seront fonction des besoins et du degré de développement des bénéficiaires. En fournissant une aide publique au développement à des conditions très libérales, selon les circonstances et dans le cas des pays les plus pauvres, sous forme de subventions, nous espérons faire en sorte que les pays concernés maintiennent leur capacité à assurer le service de la dette.

Les flux totaux de l'aide publique au développement sont nettement trop bas. Nous sommes encouragés par le fait que les pays dont la balance des paiements est toujours excédentaires semblent vouloir accroître le niveau de leur aide au développement. Les pays donateurs qui, comme le Canada, connaissent des déficits de leur balance des paiements ont quand même toujours une obligation en faveur de l'effort d'aide.